



COMMUNE D'AIGLE

Aigle, le 15 mars 2023

Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du

Préavis municipal N° 2023-01 du lundi 6 février 2023 relatif à une demande de crédit pour l'élaboration d'un projet de requalification de la route d'Evian

Commission composée de :

Mesdames	Badan	Anick	(1)
	Croset	Anne	(1)
	Schweizer Piron	Corinne	(1)
Messieurs	Allenbach	Marc	(1)
	Favre	Alexandre, rapporteur	(1)
	Obi	Samuel	(1)
	Schweizer	Pierre-Alain	(1)

Délégué municipal :

Monsieur le Syndic Grégory Devaud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le 9 mars 2023, en présence de M. Grégory Devaud que nous remercions pour les réponses apportées à nos questions.

La séance s'est déroulée de manière courtoise, dans un climat serein propice à de sains débats constructifs.

Mr. le syndic nous a brièvement présenté des pré-études (variantes d'aménagement) dont le coût figure dans le montant demandé. L'avant-projet est donc pour le moment inconnu.

A l'unanimité, la commission estime nécessaire d'étudier le réaménagement de cet axe pénétrant à l'importance élevée pour nos concitoyens. Nous précisons que le carrefour de Pautex ne fait pas partie du projet, puisqu'il est du ressort du Canton.

De nos débats ressortent toutefois quelques points importants aux yeux de la commission:

--> Le montant du crédit d'étude correspond à 10-15% du montant total du projet.

--> Il convient d'anticiper et intégrer la DGMR (Division Générale de la Mobilité et des Routes) aux discussions, si tel n'est pas déjà le cas, afin de trouver des pistes communes aux projets du Canton concernant le carrefour de Pautex.

--> Le PA2 date de 2012, attention donc au délai pour les subventions fédérales fixé à 2027. Plus de 550'000 CHF sont en jeu.

--> Le délai entre la mise à l'enquête et la réalisation semble court.

--> La commission souhaite que le Conseil communal soit tenu informé de l'évolution du projet, ne serait-ce que par de brèves communications, et que la commission "urbanisme et mobilité" y soit associée.

Concernant les incidences financières, en concertation avec la CoFin, celle-ci prendra position lors de la séance du 30 mars.

La commission réitère ici un souhait maintes fois évoqué: il est indispensable, à l'avenir, de joindre aux différents documents reçus des plans et illustrations de qualité et lisibles. S'il s'avérait être impossible d'améliorer cet état de fait récurrent, il vaut mieux dorénavant s'abstenir d'en fournir.

En conclusion, la commission unanime a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous inviter à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis N° 2023-01 du lundi 6 février 2023

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit d'étude pour le projet tel que présenté.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 495'000.- destiné à lui permettre d'élaborer le projet de la route d'Evian.
3. D'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.
4. D'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

Pour la commission

Alexandre Favre, rapporteur

